rien fait; ce qui n'a pas empêché l'hon. président du conseil de nous attaquer parce que nous n'avions rien fait sur cette question.

L'Hon. M. BROWN—L'hon. monsieur est dans l'erreur la plus complète, car il a fait allusion à une circonstance dans laquelle j'insistai en personne auprès de lui sur la nécessité d'adopter promptement des mesures pour sonder les intentions du gouvernement de Washington et de s'assurer s'il n'y avait pas moyen de négocier un nouveau traité. Il m'expliqua les difficultés qu'il y avait à surmonter, et quoique je les regardasse comme pouvant être vaincues, je crois cependant que les circonstances étaient de nature à m'empêcher de l'en blamer.

L'HON J. S. MACDONALD—Nous fimes tout notre possible en fait de représentations au gouvernement anglais ; que le gouvernement nous dise donc où en est la

question depuis lors?

L'Hon. M. BROWN—Nous avous suivi la même ligne de conduite, et il eut été bien plus avantageux pour les intérêts du pays si nous n'avions pas été entravés

comme nous l'avons été.

L'Hon. J. S. MACDONALD-Je répète donc que l'explication que nous a donnée l'hon. procureur-général du Haut-Canada est bien plus explicite et satisfaisante que la première, et j'espère que, dans mes commentaires sur celle-ci, je ne me suis servi d'aucun langage extra-parlementaire. J'ai usé de mon droit de tirer des déductions des communications officielles faites à cette chambre, et ne suis pas tenu de me restreindre lorsque j'ai raison de redouter les suites du renversement de la constitution qui nous régit depuis si longtemps. Il n'y a donc rien d'étonnant ni de malséant que ce sujet m'émeuve profondément et, qu'avant de laisser anéantir la constitution à laquelle je suis si attaché, j'aie donné libre cours à l'indignation dont je suis animé. (Ecoutez! écoutez!) On s'est servi d'un langage bien plus violent dans cette enceinte lorsque les motifs des hon. ministres, ont été mis en doute par des hon. députés dont l'intelligence dépasse autant la mienne que le jour l'emporte sur la nuit. (On rit.) Je crois que le pays et la chambre me seront obligés de la façon dont j'ai exprimé mes alarmes sur la question; dans tous les cas, je crois à la vérité de ce que j'ai avancé. (Eçoutez! écoutez!)

L'Hon. A. A. DORION—Les explications données aujourd'hui par l'hon. pro-

cureur-général du Haut-Canada sont bien plus complètes que celles qui ont d'abord été données, mais je crains qu'il n'y ait encore quelque malentendu. Ainsi, l'hon. procureur-général du Haut-Canada a déclaré qu'il soumettrait à la chambre à la prochaine session le projet de constitution des gouvernements locaux; est-ce l'intention du gouvernement ou de la députation chargée d'aller en Angleterre, de faire approuver le projet par le gouvernement impérial sans le concours des provinces du golfe ? Et si les provinces du golfe ne se montrent pas disposées à accepter le projet, est-ce que le gouvernement en pressera l'adoption pour l'appliquer aux deux provinces du Canada? Si j'ai bien compris l'hon. procureur-général du Haut-Canada, il a dit que le gouvernement déposerait à la prochaine session devant les chambres la constitution des législatures locales; or, s'il ne veut pas pousser le projet, je ne vois aucune nécessité à ce que nous nous occupions des législatures locales. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD— Je déclare ce que j'ai déjà dit auparavant, savoir : que lorsque les présentes résolutions seront votées, ceux qui seront chargés de porter la chose à la connaissance du gouvernement impérial et d'en conférer avec lui, prendront, sans aucun doute, les mesures les mieux combinées pour nos intérêts.

(Ecoutez! écoutez! et on rit.)

M. RANKIN-Je remercio l'hon. député de Cornwall d'avoir obtenu les explications qui viennent d'être données, tout en faisant mes réserves sur ce qu'il a ajouté. explications me satisfont amplement. (Ecoutez! écoutez!) Je vois avec plaisir qu'il est de l'intention du gouvernement de poursuivre, sans s'occuper de ce que peuvent faire les provinces du golfe, et de nousser la mesure sans faire de cas du Nouveau-Brunswick, car nous devons nous rappeler que nous nous occupons des intérêts du pays en général, et que si le projet actuel est acceptable au peuple canadien, il devra l'être aux quatre cinquièmes de la population do l'Amérique du Nord. (Ecoutez! écoutez!) Il ost évident, même pour l'esprit le plus borné, pour me servir des paroles de l'hon. procureur général du Haut-Canada, que notre destinée est dans le dilemme suivant : ou nous devons accroître et fortifier l'influence et la domination anglaise sur ce continent, ou toutes les provinces s'en iront une à une s'engouffrer dans la république